

Au Conseil Municipal

Les délibérations d'un Conseil municipal sont publiques. Toute personne qui le souhaite peut assister aux débats sans toutefois intervenir. Les conseillers municipaux de Hesse se réunissent en général le vendredi soir, une fois par mois, sous la présidence du Maire. Vous pouvez téléphoner au secrétariat de mairie pour connaître la date de ces réunions. Chaque compte-rendu des délibérations du Conseil municipal est affiché sur les panneaux officiels d'affichage ou peut être consulté en mairie sur simple demande.

Le texte qui suit n'est constitué que des extraits les plus significatifs des délibérations.

Réunion du 12 juin 2009

Prévention de la vitesse Rue des Vosges

Considérant qu'il est nécessaire de prendre certaines mesures pour améliorer la sécurité des riverains et des usagers de la rue des Vosges, le Conseil Municipal :

- décide de mettre en place un système de prévention afin de réduire la vitesse des conducteurs dans la traversée du village ;
- opte pour une signalisation verticale lumineuse avec indicateur de vitesse pour un montant de 4.350 € Hors Taxes ;
- sollicite une subvention « amendes de police » auprès du Conseil Général de la Moselle.

Equipement en gaz des bâtiments communaux

Le Maire informe le Conseil que tous les bâtiments communaux sont désormais équipés d'un coffret de raccordement au gaz. Avec 11 voix pour et 1 abstention, le C. M., concernant le raccordement au gaz, décide :

- de ne pas raccorder l'église ;
- de raccorder la salle polyvalente, les écoles primaire et maternelle, le presbytère et la mairie.

Réunion du 25 septembre 2009

Subventions aux associations du village

Le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions faites par les associations du village. Le C. M. décide :

- d'octroyer une subvention de 130 € aux associations suivantes :
 - association des donneurs de sang
 - association des parents d'élèves
 - association des arboriculteurs
 - chorale St Laurent
 - club de gym
 - club de l'amitié
 - club de peinture
- d'octroyer une subvention de 210 € pour le cercle pongiste de Hesse-Imling ;
- d'octroyer une subvention de 580 € pour l'amicale des sapeurs pompiers.

Subvention à l'Entente Sportive Vallée de la Bièvre.

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention faite par l'Entente Sportive Vallée de

la Bièvre de Troisfontaines. Le Conseil Municipal décide leur octroyer une subvention de 260 € au titre de l'année 2009.

Aménagement de voirie de la Rue des Vergers.

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport technique, suite à la réunion de la Commission Communale d'Appel d'Offres du 05/08/2009, concernant l'ouverture des plis pour l'aménagement de voirie de la Rue des vergers. Au regard de l'analyse des plis, le marché a été attribué à l'entreprise ayant l'offre économiquement la plus avantageuse, soit la société RAUSCHER. Le montant HT de son offre est de 111.002,50 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les décisions présent par la commission.

Réunion du 06 novembre 2009

Demande de subvention exceptionnelle pour l'éclairage extérieur de l'église

Le Conseil Municipal :

- décide de réaliser des travaux d'éclairage extérieur de l'église pour un montant de 2.050 € HT ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention exceptionnelle auprès de M. Jean-Louis Masson, Sénateur de la Moselle ;
- approuve le plan de financement qui s'établit ainsi :

Montant des travaux HT	2.050,00 €
Subvention exceptionnelle du Sénateur	1.025,00 €
Reste à la charge de la Commune	1.025,00 €

Demande de subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'un logiciel informatique

Le Conseil Municipal :

- décide l'acquisition d'un logiciel informatique pour un montant de 990 € HT ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention exceptionnelle auprès de M. Jean-Louis Masson, Sénateur de la Moselle ;
- approuve le plan de financement qui s'établit ainsi :

Montant des travaux HT	990,00 €
Subvention exceptionnelle du Sénateur	495,00 €
Reste à la charge de la Commune	495,00 €

Demande de subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'un vidéo projecteur et d'un écran

Le Conseil Municipal :

- décide, avec 6 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions, l'acquisition d'un vidéo projecteur et d'un écran pour un montant de 1 352,48 € HT ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention exceptionnelle auprès de M. Jean-Louis Masson, Sénateur de la Moselle ;
- approuve le plan de financement qui s'établit ainsi :

Montant des travaux HT	1.352,48 €
Subvention exceptionnelle du Sénateur	676,24 €
Reste à la charge de la Commune	676,24 €

Carte communale

Suite à la réunion de la Commission Urbanisme et Habitat du 21/10/2009, le Maire présente au Conseil Municipal le rapport concernant le choix d'un prestataire pour l'élaboration d'une carte communale.

Au regard de l'analyse des propositions, la commission a attribué l'élaboration de la carte communale au bureau d'études Lambert de Sarrebourg. Le montant HT de leur offre est de 5.400,00 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les décisions présent par la commission.

Rapport annuel sur la qualité de l'eau

Le Maire présente au Conseil le rapport annuel sur le fonctionnement des services publics de l'eau et de l'assainissement.